

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

1°- Convention avec le club de football l'Etoile Sportive

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'examiner le premier point de l'ordre du jour, qui est la convention avec le club de football.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la présentation du district assez complète, un peu impersonnelle, qui posait le principe de la labellisation du club, qui consiste à apporter des formations au club au niveau de l'encadrement pour permettre de mieux adapter celui-ci aux enfants.

Monsieur le Maire rappelle que le comité dirigeant le club a donc manifesté sa volonté de participer à cette démarche pour augmenter la qualité de son travail au sein de la communauté et que le besoin est un cadre entraîneur qui passe l'essentiel de son temps à cette activité.

Son rôle sera de former et d'organiser la formation des bénévoles, avec un programme pédagogique et d'organiser les différentes équipes principalement les jeunes.

Monsieur le Maire dit que le dossier de demande remis et l'embauche de ce cadre entraîneur suppose un apport financier plus élevé de la commune pour aider le club à assumer la charge salariale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en aucun cas l'emploi correspondant ne sera un emploi communal.

Monsieur le Maire indique qu'après plusieurs rencontres avec les dirigeants du club, une convention a été mise en place sur laquelle, il convient de discuter et d'étudier le budget transmis car les moyens propres du club ne suffisent pas pour assurer son fonctionnement normal, le salaire de l'entraîneur et la labellisation.

Le déficit est estimé à 30 000 €.

Monsieur le Maire propose de lire la convention et il précise que même si la commune sera désormais présente au conseil d'administration, c'est bien le club de football qui garde le pouvoir, qu'en aucun cas il ne s'agit d'une main mise de la collectivité, que l'idée est de soutenir le club entre autre pour l'aider à trouver d'autres financements et pour appuyer ses démarches.

Monsieur le Maire indique que la collectivité investit pour défendre le sport amateur, il ne s'agit pas de soutenir un objectif de compétition de haut niveau.

Monsieur le Maire explique que dans le projet de convention qui porte sur trois ans, les subventions sont dégressives, qu'un rapport moral et financier annuel est prévu, que la participation d'un membre du conseil municipal au comité associe la commune à la vie de l'association, mais ce n'est pas à la commune de faire la politique du club, c'est juste pour être présent à ses côtés.

Au bout de ces trois ans, l'action de la labellisation sera terminée et il appartiendra au club de se positionner pour l'avenir à ce moment là.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'exprimer leurs sentiments, remarques ou observations vis-à-vis de ce projet.

Monsieur WEBER Olivier - conseiller municipal - demande des précisions sur le temps de travail de l'employé.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - dit que le contrat de travail ne sera pas fait sans consulter la mairie.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité n'est pas employeur de fait.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - dit que c'est bien clair, ce n'est pas un emploi territorial.

Monsieur le Maire dit à nouveau que ce n'est pas un emploi communal, qu'il s'agit d'une ambiance de collaboration, de travail en commun, la présence de la commune avec l'association au comité directeur traduit la volonté de travailler les uns avec les autres.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas de craintes à avoir, le fonctionnement du club nécessite la présence permanente de l'employé et cela fera baisser la pression sur les bénévoles.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - dit que ce projet est un rêve qui se réalise pour le club et les jeunes.

Madame DEGORRE Aïcha - conseillère municipale - demande le délai pour la labellisation.

Il lui est répondu trois ans.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - dit que pour les poussins et l'école de foot, le travail est dur pour les bénévoles.

Il indique qu'en un an, il est prévu de doubler les éducateurs diplômés et que dans ce projet c'est un professionnel qui forme les autres.

Monsieur WEBER Olivier - conseiller municipal - parle d'augmenter la subvention des autres communes.

Monsieur le Maire dit qu'il est prévu dans la convention des démarches auprès des mairies des autres communes pour soutenir les demandes du club. Aussi grâce à l'emploi, le club a étudié un dossier avec jeunesse et sports pour être aidé et si c'est le cas, la subvention pourra baissée.

Monsieur le Maire dit qu'il faut faire rentrer dans la philosophie et l'esprit du club d'aller au-delà de Fillinges.

Il précise qu'il est prévu que le club reconduise seul les stages fait avec Viuz-En-Sallaz l'an dernier, cela devrait amener des revenus et c'est un succès auprès des enfants.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - dit qu'il est prévu de prendre plus d'enfants et pendant toutes les vacances de Pâques.

Madame GENTIT Véronique - conseillère municipale - dit que le club seul recevra le montant global de toutes les subventions du budget précédent et se demande si le club est conscient que c'est au détriment d'autres et précise que ce qu'elle dit est mal exprimé.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - dit que le budget des subventions n'est pas fixe.

Monsieur le Maire dit qu'il est bien clair que c'est un gros poste de subvention mais que la commune s'est engagée à soutenir la vie associative, ce n'est sûrement pas pour changer ce qui marchait avant.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - dit que cela représente environ 100 € par enfant.

Monsieur le Maire dit qu'il a été demandé au club que les cotisations des adhérents soient revues mais que c'est indiscutablement une grosse subvention.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - dit que cette subvention est dans le cadre d'un projet défini.

Monsieur le Maire dit qu'au bout des trois ans, c'est à revoir.

Monsieur MASCARELLO Denis - conseiller municipal - demande le gain de la labellisation pour le club.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - parle d'un projet pour les jeunes, qui ne rapporte pas d'argent mais dont le but est de mieux s'occuper des jeunes.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - dit que cela garantit un niveau minimum de qualités éducationnelles.

Monsieur le Maire dit que le club dans le cadre de la labellisation a déjà les équipements. Il rappelle le volet sur la formation des cadres, le volet sur l'éthique et le volet sur l'accueil et des relations avec les familles.

Monsieur CHENEVAL Paul - maire-adjoint - dit que la municipalité sera présente pour suivre le projet.

Madame DEGORRE Aïcha - conseillère municipale - demande si des démarches sont faites pour trouver d'autres financements.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - dit que la démarche est continue mais que les financements externes ne sont pas faciles à trouver.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'époque n'est pas au mieux pour le sponsoring.

Il reparle également du dossier auprès de jeunesse et sports pour cet emploi, si le club répond aux critères et s'il est possible d'avoir une aide, le déficit du budget du club sera moins important et la subvention sera revue à la baisse d'où l'importance de la proximité de la relation à travers la présence et l'aide de la municipalité.

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - dit que la personne recrutée va aller en formation pour avoir la subvention.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - demande qui représente la commune ?

Monsieur le Maire dit que ce n'est pas décidé.

Monsieur WEBER Olivier - conseiller municipal - demande ce qui se passe une fois que le club est labellisé.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - dit que l'on « ré audite ».

Monsieur CHENEVAL Bernard - conseiller municipal - dit que c'est une évolution comme la musique et que c'est normal de passer à l'étape éducative.

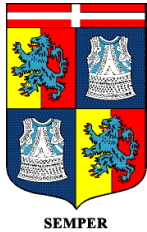
Monsieur CHENEVAL Paul - maire-adjoint - parle du nombre d'adhérents qui augmente.

Monsieur le Maire parle du niveau de qualité à augmenter.

Monsieur le Maire dit que la commune peut se le permettre, cela ne met pas en danger les finances et ne contraint pas à faire des choix cruciaux.

La tendance est de dire que la politique se mesure à son budget, il est bien clair que les fillingeois comprendront le soutien à la vie associative.

Il indique qu'il est favorable à pousser d'autres associations, plus tard il sera question de la bibliothèque, à côté la commune a investi dans la Maison des Jeunes et de la Culture de Viuz-En-Sallaz pour permettre aux autres enfants « non foot » d'avoir d'autres activités.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - demande si les autres subventions seront augmentées ou baissées.

Monsieur le Maire dit qu'il n'existe pas d'arbitrage financier par rapport à cette convention.

L'enveloppe n'est pas fermée. Toutes les associations trouveront à la mairie une oreille attentive sur la base de projets réalistes et construits.

Monsieur le Maire dit qu'un travail de fonds existe, que le projet est sérieux et que l'argent collectif n'est pas investit au hasard.

Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - dit que c'est un exemple de projet construit qui sert de base au versement d'une subvention.

Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - dit qu'il veut être sûr que cela ne fermerait pas la porte aux autres projets.

Le Conseil Municipal - par 19 voix - considérant les projets du club de football l'Etoile Sportive d'obtenir du district de Haute-Savoie Pays de Gex une labellisation dans un délai de 3 ans, d'engager un professionnel ayant pour mission de former les cadres bénévoles du club, de penser et de mettre en œuvre le programme pédagogique et sportif des entrainements, le tout en étroite collaboration avec les dirigeants et sous la responsabilité du conseil d'administration - donne son accord pour accorder une subvention de 32 000 € pour l'année 2009, de 29 200 € pour l'année 2010 et 24 500 € en 2011 sur un budget estimé à 89 091 € 00 -

charge Monsieur Le Maire de signer la convention avec le club pour définir les modalités de versement de cette subvention, les obligations et les engagements respectifs de la commune et de l'Etoile Sportive - dit que le montant de ces subventions votées ce soir seront inscrits aux budgets primitifs 2009 - 2010 et 2011 au chapitre 65, article 6574 "Subventions de fonctionnement / Autres organismes" - charge Monsieur Le Maire du suivi de ce dossier.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal, dit que le club de football appréciera cette décision, précise qu'il existe un vrai risque mais c'est à ce prix que les choses progressent.

2°- Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte - à l'unanimité - par 19 voix - le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal - en date du 22 octobre 2008.

3°- Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanisme délivrées par Monsieur Le Maire depuis le dernier Conseil Municipal en date du 20 novembre dernier, à savoir :

- 9 certificats d'urbanisme
- 9 déclarations préalables
- 2 autorisations de travaux



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

- 3 permis de construire modificatifs et transferts
- 1 permis de construire pour un centre de tri postal - ZAE de Findrol
- 1 permis de construire pour une maison HQE - chemin des Hutins
- 1 permis de construire pour une extension de maison - route de Malan

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire.

Monsieur le Maire indique que le projet du centre de tri postal présente un intérêt, car il devrait améliorer les services postaux destinés aux entreprises, en particulier celles des zones industrielles des Bègues et de Findrol.

Monsieur le Maire précise qu'une trentaine de permanents doivent travailler sur le site et qu'un trafic de quarante voitures est prévu.

Il indique qu'il a attiré l'attention du chef du projet pour qu'il prenne garde que soit ménagée notre agence postale.

4° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend note :

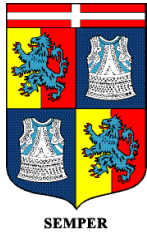
- de la signature d'une convention d'occupation précaire avec Monsieur RAIBON Lucien - domicilié à 74250 FILLINGES - concernant les parcelles communales F 443 de 35 ares 76 sise au lieu-dit « Ronjon » et F 446 de 17 ares 37 sise au lieu-dit « Vers la Cure » ;
- du règlement à Maître Pierre ALBERT - avocat à 38000 GRENOBLE - 16 Rue Jean-Jacques Rousseau - d'une facture d'un montant HT de 1 500 € 00 - pour défendre la commune, dans la suite du dossier qui l'oppose à un habitant réclamant une indemnisation suite à l'annulation d'un permis de construire ;
- des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Préemption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5° - Cessions de terrains

Cession de terrain - parcelle F 1359

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - considérant que suite à l'acquisition d'un terrain à la commune par Monsieur et Madame BARDONNEX Fabrice, il convient de mettre en conformité les limites de ce terrain par rapport à la réalité - considérant que les intéressés consentent à céder - pour l'euro symbolique - le terrain nécessaire à cette rectification -

accepte la cession pour l'euro symbolique de la parcelle F 1359 de 12 m² par Monsieur et Madame BARDONNEX Fabrice - domiciliés à 74250 FILLINGES - évalue cette emprise à la somme de un euro (1 €) - dit que le document d'arpentage



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

correspondant a été établi par le Cabinet Arpent'Alp - Denis BORREL - Ingénieur Géomètre Expert - à 74250 VIUZ-EN-SALLAZ - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - domiciliée à 74230 LES VILLARDS SUR THONES - dit que les frais seront à la charge de la commune - rappelle que Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - a été désigné pour représenter la Commune dans ces actes en la forme administrative - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Acquisition parcelles F 346 - E 236 et E 237

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - décide de passer outre l'avis du service des domaines - considérant que ces parcelles sont situées en bordure du Foron et qu'elles peuvent être utiles pour son aménagement éventuel et pour le contrat de rivière - donne son accord pour acquérir les parcelles E 236 de 13 ares 32 - E 237 de 7 ares 51 - sises au lieu-dit « Champs de Mèlèse » et F 346 de 12 ares 76 sise au lieu-dit « Les Colombières » aux consorts BAUDIN, pour la somme de mille deux cents euros (1 200 €) - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - domiciliée à 74230 LES VILLARDS SUR THONES - dit que les frais seront à la charge de la commune - rappelle que Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - a été désigné pour représenter la Commune dans ces actes en la forme administrative - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Acquisition parcelle F 1318

Monsieur le Maire dit que le sujet suivant est un peu plus long, il s'agit de la proposition

de Madame NAVILLE Marie-Louise qui est d'accord de céder sa parcelle F 1318 de 3 511 m² sise au lieu-dit « Les Crêts » pour la somme de 57 931 € 50.

Monsieur WEBER Olivier - conseiller municipal - demande quel est l'intérêt pour la commune ?

Monsieur le Maire dit que le terrain est en zone agricole, mais que la propriétaire ne veut pas le céder au prix agricole, que cette parcelle n'a pas une autre fonction qu'agricole, mais qu'elle est le lieu d'aboutissement d'un coté du chemin au bout de la Ferme Sallet et de l'autre coté d'un chemin qui vient de la Plaine.

Elle donne donc l'opportunité de réaliser un cheminement piétonnier qui rejoint la Plaine au Chef-Lieu par exemple pour aller à l'école, cheminement qui pourrait être utilisé par les véhicules de façon exceptionnelle en cas de blocage du Chef-Lieu.

Un débat contradictoire s'engage et les membres du conseil municipal conviennent d'approfondir la réflexion afin de reconsidérer ce dossier au conseil municipal suivant.

Cession de terrain - partie D 637

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - considérant que Monsieur PORRO Ernesto - est d'accord de céder le terrain nécessaire dans le cadre du projet d'aménagement de la route du Môle à Arpigny - considérant que l'intéressé consent



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

à céder - pour l'euro symbolique - le terrain nécessaire - accepte la cession pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle D 637 soit 113 m² par Monsieur PORRO Ernesto - évalue cette emprise à la somme de un euro (1 €) - dit que le document d'arpentage correspondant a été établi par le Cabinet Arpent'Alp - Denis BORREL - Ingénieur Géomètre Expert - à 74250 VIUZ-EN-SALLAZ - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confiée à la SARL « SAFACT » - domiciliée à 74230 LES VILLARDS SUR THONES - dit que les frais seront à la charge de la commune - rappelle que Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint - a été désigné pour représenter la Commune dans ces actes en la forme administrative - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

6° - Modification des statuts de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - dit que cette délibération annule et remplace celle du 20 novembre 2008, N° 103 - « Modification des statuts de la Communauté de Communes des Quatre Rivières » - accepte les modifications présentées par Monsieur le Maire - charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

7° - Taux des vacations funéraires

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - vu la circulaire N° 2008-107 du 24 décembre 2008 de Monsieur le Préfet informant les maires du département du nouveau montant unitaire plancher et plafond des vacations funéraires et précisant qu'il convient désormais de l'appliquer, suite à la Loi N° 2008-1350 du 19 décembre 2008, publiée au Journal Officiel du 20 décembre 2008, relative à la législation funéraire - considérant que le taux actuel sur la commune est de 9 € 15 et que les communes dont le taux unitaire des vacations funéraires est inférieur à 20 € 00 ou supérieur à 25 € doivent prendre une nouvelle délibération, pour respecter le plancher et le plafond précité - décide de fixer - à compter de ce jour - au taux minimum de 20 € 00 le montant unitaire des vacations funéraires sur la commune - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

8° - Décomptes définitifs des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunication - Opérations « Arpigny - tranche 1 » et « Chemin des Mélèzes »

Opération « Chemin des Mélèzes »

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - entendu la présentation de Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint et l'exposé de Monsieur Le Maire -



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 136 123 € 61 dont 131 143 € 92 remboursables sur annuités et 4 979 € 69 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 136 123 € 61 dont 131 143 € 92 sous forme de 20 annuités et 4 979 € 69 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

Opération « Arpigny - Tranche 1 »

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - entendu la présentation de Monsieur PELISSIER Philippe - premier adjoint et l'exposé de Monsieur Le Maire - prend acte et approuve le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 319 669 € 98 dont 303 207 € 56 remboursables sur annuités et 16 462 € 42 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 319 669 € 98 dont 303 207 € 56 sous forme de 20 annuités et 16 462 € 42 correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres - autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

9° - Remboursement frais

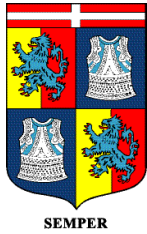
Le Conseil Municipal - à l'unanimité par 19 voix - considérant qu'une délégation du Conseil Municipal s'est rendue au congrès des maires à Paris en novembre dernier et que Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - a avancé une somme de 363 € 10 pour divers frais

- au vu des justificatifs correspondants, donne son accord pour rembourser cette somme à l'intéressée - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des différentes formalités nécessaires.

10° - Candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'Hiver 2018

Monsieur le Maire dit que ce sujet est intéressant, il s'agit de la demande qui émane de Monsieur MONTEIL Christian - Président du Conseil Général de la Haute-Savoie, de Monsieur Raymond MUDRY - Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie et de Monsieur RIGAUT Jean-Luc - Maire d'Annecy - en vue de faire délibérer les communes sur une déclaration de soutien à la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

Monsieur le Maire explique qu'il est demandé de manifester notre solidarité et notre soutien à cette candidature.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Un débat contradictoire s'engage sur le sujet où chaque conseiller municipal exprime son opinion vis-à-vis de cette candidature.

Le Conseil Municipal exprime son soutien à la candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques d'Hiver de 2018, par solidarité au département et à la ville d'Annecy sauf Madame DEGORRE Aïcha, Messieurs DUNAND Philippe et RICHARD Philippe qui s'abstiennent ; Mesdames GUIARD Jacqueline, GENTIT Véronique, MARQUET Marion (par procuration), Messieurs BEULAY Stéphane et Monsieur FOREL Sébastien qui votent contre.

11° - Convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - vu la lettre du 22 décembre 2008 de Monsieur le Délégué Régional du Centre National de la Fonction Publique indiquant que les besoins en formation des collectivités territoriales et de leurs agents sont en croissance significative, compte tenu en particulier de l'évolution de leurs missions et qu'en vue de proposer une réponse adaptée à cette demande, la délégation Rhône Alpes Grenoble a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisation - considérant que la législation exige que les échanges de prestations, avec contrepartie financière réalisée entre organismes publics donne lieu à passation de convention - autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat N° 21R74044 pour l'année 2009, avec le Centre National de la Fonction Publique, désigné par le sigle CNFPT - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

12° - Convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - par 19 voix - autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque de lecture publique avec l'Assemblée des pays de Savoie - Hôtel des ducs de Savoie - 73000 CHAMBERY - autorise Monsieur le Maire à signer la convention « optionnelle » avec l'Assemblée des pays de Savoie - Hôtel des ducs de Savoie - 73000 CHAMBERY ; pour deux ans pour aider la bibliothèque qui est descendue de bibliothèque - niveau 3 - à point de lecture et s'engage à augmenter le montant de la subvention communale en fonction - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et des formalités nécessaires.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

13° - Informations sur les avancements des travaux des commissions municipales

- Commission Municipale Vie Sociale

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - indique que le dossier de demande d'aide financière pour la crèche sera étudié en 2009.

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - parle des résultats de l'enquête sur la garderie et dit qu'il ressort que le goûter n'est pas apprécié, qu'il manque de variété et de qualité et elle précise qu'il est prévu de varier en donnant des fruits.

Madame FOLLEA Dominique - Maire-adjoint - parle du partenariat mis en place avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Viuz-En-Sallaz, avec la présence d'un animateur coordinateur pour établir un état des lieux à la garderie et que cela se passe bien.

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - parle des adhérents du Club du 3^{ème} Age qui veulent se mettre à l'informatique, de la possibilité qu'offre la Maison des Jeunes et de la Culture de Viuz de leur donner des cours et que la commune fournira les postes informatiques. Monsieur DUNAND Philippe - conseiller municipal - demande s'il sera fourni un ordinateur portable par personne âgée. Monsieur RICHARD Philippe - conseiller municipal - parle de l'installation d'une borne informatique, de la fourniture de quatre ordinateurs portables et de la présence d'un animateur de la Maison des Jeunes et de la Culture pour faire découvrir l'informatique et donner des cours.

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint - parle de la distribution des colis de Noël qui s'est bien passée et que tout le monde était content.

Madame FOLLEA Dominique - maire-adjoint parle d'un contact avec l'Association Cantonale des Parents d'Elèves pour établir le cahier des charges de la crèche.

- Commission Municipale Voirie - Réseaux

Monsieur PELISSIER Philippe - maire-adjoint - parle des travaux en cours, à savoir sur la Route de Couvette, les travaux d'eau potable se poursuivent et Route de Malan les travaux d'eaux usées se terminent.

Sur la route de Bonnaz, ce sont les travaux d'eau potable qui commencent et se poursuivront par les eaux usées. Les deux chantiers vont se suivre. Il rappelle que ces deux réseaux dépendent de deux syndicats à savoir le syndicat de Bellecombe pour les eaux usées et le syndicat des Rocailles pour l'eau potable et que les deux syndicats n'ont aucun intérêt à réaliser les travaux ensemble, car les deux tranchées sont de chaque côté de la route.

En ce qui concerne le projet d'aménagement d'Arpigny, le dossier se monte.

Monsieur WEBER Olivier - conseiller municipal - demande le pourcentage de travaux pris en charge par le Conseil Général.

Monsieur le Maire indique que le niveau de financement pris en charge par le Conseil Général est correct mais que ce financement sera pour 2010 ou 2011 et que si les travaux commencent avant, il faudra faire l'avance de la dépense.

En ce qui concerne les ronds points du Pont de Fillinges, il s'agit d'un dossier lourd, un plan a été envoyé et le projet sera pour cette année ou l'année prochaine.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

COMMUNE
DE FILLINGES

Monsieur le Maire dit que si le projet sur les ronds-points avance, il faudra revenir sur une réflexion concernant le transport scolaire et les transports en commun.

- Commission Municipale Développement Durable

Madame MARQUET Marion - maire-adjoint - dit que la commission entame une réflexion sur la collecte sélective en porte à porte.

Il a été décidé de faire une étude globale, de voir s'il est possible de faire un compost collectif avec la déchetterie intercommunale et également d'étudier une redevance participative.

- Commission Municipale des Bâtiments

Monsieur CHENEVAL Paul - maire-adjoint - dit qu'en dehors de toutes les petites bricoles, il a été commencé les travaux du local technique du chef-lieu pour permettre d'enlever les services techniques du sous-sol du chalet de la Sapinière.

Monsieur CHENEVAL Paul - maire-adjoint - parle également du projet concernant l'ancienne école de Mijouët. Sur ces locaux et la gestion future de cette salle, Monsieur le Maire émet à titre personnel, l'idée que la gestion pourrait être confiée à une association composée d'habitants du hameau si cela leur convient.

14°- Questions diverses

Monsieur le Maire présente des excuses à l'intention de Madame RUIZ Valérie - institutrice au sein de l'école maternelle - pour avoir oublié de citer son nom dans le bulletin municipal.

Monsieur BEULAY Stéphane - conseiller municipal - demande la réglementation applicable concernant le brûlage des déchets végétaux car la question lui a été posée.

Monsieur le Maire indique qu'il existe un arrêté réglementant le brûlage des végétaux.

Monsieur PRADEL Alain - conseiller municipal - fait remarquer que cet arrêté est affiché dans l'entrée de la mairie.

Monsieur le Maire dit que la personne peut prendre connaissance de la réglementation et venir en Mairie si besoin pour exposer son problème.

Affiché le 14 mai 2009 selon les dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Bruno FOREL.